

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Date de dépôt du dossier : \_\_/\_\_/\_\_

Il s'agit du remboursement des droits de scolarité car vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant boursier
- Abandon d'études avant le début de l'année universitaire (01/09/2020) **et à adresser au plus tard le 01/09/2020**
- Autre cas (transfert inter-universitaires, erreur de profil/inscription, non ouverture d'une formation)

Mme  M. Nom : ..... Prénom : .....  
N° étudiant UPPA : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Code postal : ..... Pays : .....  
Date de naissance : / / Téléphone : .....  
Courriel : .....@.....  
Je sollicite le remboursement de mon inscription en : .....

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à ce formulaire :

- Copie du bulletin de versement (encart en haut à gauche du certificat de scolarité)
- RIB **au nom de l'étudiant**
- Boursier : copie des 2 pages de la notification définitive de bourse envoyée par le CROUS
- Calculatrice : la calculatrice et son emballage

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir (liste ci-dessus) et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature obligatoire

**Dossier à retourner dûment complété**

- **DEVE (Collèges SSH et STEE Site Pau) :**  
Par courriel : [scolarite.centrale@univ-pau.fr](mailto:scolarite.centrale@univ-pau.fr) ou directement auprès du service de la scolarité centrale
- **Ecole Universitaire de Management (IAE Pau-Bayonne) :**  
Par courriel : [nathalie.prat@univ-pau.fr](mailto:nathalie.prat@univ-pau.fr) ou directement auprès des assistantes de formation
- **IUT des Pays de l'Adour :**  
Par courriel : [iut-adour.scolarite@univ-pau.fr](mailto:iut-adour.scolarite@univ-pau.fr) ou directement auprès de la scolarité de l'IUT
- **IUT de Bayonne du Pays Basque :**  
Par courriel : [scolarite@iutbayonne.univ-pau.fr](mailto:scolarite@iutbayonne.univ-pau.fr) ou directement à la Direction de l'IUT – Agnès Vaquero – Campus d'Anglet
- **Institut Supérieur Aquitaine du Bâtiment et des Travaux Publics - ISABTP :**  
Par courriel : [contact.isabtp@univ-pau.fr](mailto:contact.isabtp@univ-pau.fr) ou directement au service de la scolarité
- **Collège STEE Sciences Anglet :**  
Par courriel : [scolarite.sciences-anglet@univ-pau.fr](mailto:scolarite.sciences-anglet@univ-pau.fr) ou directement auprès du service de la scolarité
- **Collège 2EI (Bayonne) :**  
Par courriel : [scolarite.2ei@univ-pau.fr](mailto:scolarite.2ei@univ-pau.fr) ou directement auprès de la Direction du Collège – Service Ressources

**N.B. :**

- Les notifications de bourse seront à transmettre au plus tard **le 30 octobre 2020**. Au-delà de ce délai, les demandes de remboursement seront traitées à compter du 15 janvier 2021.
- La somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaire à l'inscription (excepté pour les étudiants boursiers).